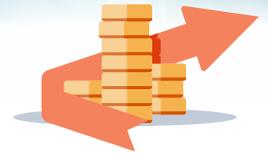


LA LETTRE

ÉPARGNE SALARIALE



JANVIER 2020 - WWW.REGARDBTP.COM

ACTUALITÉS

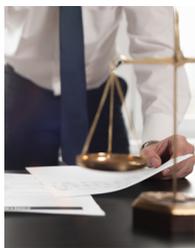


SAVE THE DATE !

La 4^{ème} édition de la Semaine de l'Épargne Salariale se déroulera du 23 au 27 mars 2020. Cette initiative de place, dont REGARDBTP est partenaire depuis l'origine, a pour vocation d'améliorer la compréhension de l'épargne salariale et de ses atouts par les salariés et les entreprises. A cet effet, depuis 2018 REGARDBTP, avec sa mini-série « La Minute de l'Épargne Salariale », vous propose des vidéos pédagogiques. De nouvelles vidéos seront dévoilées tout au long de la semaine.

À partir du 23 mars
Rendez-vous sur
www.epargnesalariale-france.fr
et
www.regardbtp.com
pour découvrir nos vidéos.

DES MESURES FAVORABLES EN 2019



Conscient des avantages de l'épargne salariale pour l'épargne des français, le gouvernement a, en 2019, voté des mesures la rendant encore plus attractive. Ainsi, afin d'inciter les entreprises à aider leurs salariés à se constituer une épargne et favoriser le partage de la valeur créée, le forfait social a été supprimé sur l'abondement*, la participation* et l'intéressement**. Le plafond individuel d'intéressement a été porté à 75% du PASS (contre 50%) et le conjoint-collaborateur ou associé pacsé** au dirigeant peut désormais bénéficier des dispositifs d'épargne salariale en place dans l'entreprise.

* Entreprises de 1 à 49 salariés / ** Entreprises de 1 à 249 salariés

UNE ÉPARGNE DYNAMIQUE



Au 30 juin 2019, l'épargne salariale a atteint un encours record de 140 milliards d'euros (+3.4% par rapport à la même période 2018). La collecte brute progresse de 4.5% et s'établit à 11.2 milliards d'euros de versements. Les encours gérés dans le cadre d'un PERCO suivent la même tendance qu'en 2018 (+11%) s'élevant à 19 milliards d'euros. Le nombre d'entreprises ayant mis en place un PERCO a bondi en 6 mois (+14% entre le 31/12/18 et 30/06/19).

Source : Communiqué de presse AFG - 7 novembre 2019



ÉDITO

Des vents favorables ont soufflé sur les marchés financiers en 2019, avec de superbes performances pour certains de nos supports de placement. C'est bienvenu pour votre épargne. A l'heure de choisir dans quels fonds placer en 2020, le conseil que nous vous donnons est pourtant de ne pas tenir compte des performances passées. Car vos choix d'investissement doivent être faits en fonction de votre horizon de placement, de vos projets et de votre sensibilité au risque. Vous trouverez dans cette lettre d'information annuelle les bonnes pratiques à adopter en matière de placement financier. Ce n'est qu'une entrée en matière car nous reviendrons régulièrement vers vous en 2020 avec des aides pour vous guider dans vos choix.

Au sommaire de cette lettre, l'actualité de l'épargne salariale, avec notamment le nouveau plan d'épargne retraite et toujours, notre zoom sur les marchés financiers en 2019. Bonne lecture !

Jean-François Dornier
Président du directoire
de REGARDBTP

LES MARCHÉS FINANCIERS EN 2019

en PLEINE FORME



Les sommes que vous nous confiez sont investies sur les marchés financiers. Votre épargne est placée en actions et/ou en produits de taux, dans des proportions différentes en fonction des fonds choisis. Comment ces différents marchés se sont-ils comportés en 2019 ?

La croissance mondiale est attendue autour de 3% en 2019 après les 3,7% de 2018. Elle est également en ralentissement aux États-Unis et en Europe. L'année 2019 a été marquée par des tensions sur le commerce mondial, le multilatéralisme étant remis en question par les États-Unis, notamment. Ceci s'est traduit par un recul sensible des échanges commerciaux qui pénalise les économies les plus exportatrices comme la Chine et l'Allemagne, dont les taux de croissance ont souffert. Ce contexte économique n'aura pourtant pas eu de conséquence visible sur les entreprises qui, globalement, ont poursuivi leurs

investissements et soutiennent les créations d'emploi. Il faut dire que, contrairement aux craintes qui avaient pu se faire jour en 2018, les politiques fortement expansionnistes des principales banques centrales mondiales ont été maintenues et ont permis aux agents économiques de se financer à extrêmement bon compte. Cela renvoie la question des déficits publics à plus tard et crée les conditions de politiques budgétaires également expansionnistes.

Les marchés actions

Les marchés Actions ont regagné au 1er trimestre 2019 tout le chemin qu'ils avaient perdu dans les derniers mois de 2018. Il est vrai que la contre-performance de 2018 ne s'expliquait pas vraiment et avait surpris beaucoup de professionnels. En fait, les marchés Actions ont passé l'année 2019 à effacer très rapidement les trois corrections que nous avons connues, pour repartir

de plus belle à la hausse, comme s'ils reprenaient leur souffle avant de s'envoler chaque fois vers de nouveaux sommets. La fête fut belle sur quasiment tous les marchés mondiaux, même si ce furent les marchés américains et européens qui en profitèrent le plus. Les niveaux de valorisation atteints n'ont cependant rien d'extravagant avec des multiples de valorisation (PER) attendus autour de 16 en Europe, soit un niveau certes supérieur à la moyenne historique sur 10 ans, mais sans excès. Les analystes apparaissent d'ailleurs globalement sereins sur les perspectives 2020, les généreux dividendes versés demeurant un facteur de soutien important aux marchés Actions, dans un contexte où les obligations rapportent bien peu.

Les marchés obligataires

Alors que tout le monde s'attendait en 2019 à une remontée des taux en Europe, c'est le contraire qui s'est produit. Et pas seulement en Europe, mais aussi aux États-Unis où, après plusieurs années de hausse des taux, la tendance s'est inversée sur toutes les maturités. Cela est la conséquence directe des choix opérés par les grandes banques centrales américaine et européenne qui ont assoupli leurs politiques monétaires pour redonner du souffle à des économies qui semblaient donner quelques signes de ralentissement. Les anticipations se sont donc complètement renversées et les principaux marchés obligataires ont bénéficié d'une demande soutenue qui a alimenté les cours. On a donc curieusement connu la même évolution aux USA et en Europe alors que la situation économique y est quand même fort différente, avec une croissance moindre et un chômage à un niveau plus élevé sur le vieux continent. Le contexte est très favorable aux Etats, qui ont des déficits importants à refinancer et y procèdent à moindre frais. Victime collatérale de la politique de soutien à l'économie menée par la Banque Centrale Européenne, le marché monétaire a offert des rendements négatifs toute l'année et n'offre pas de perspective de redressement à court terme.

Principaux indices actions

Évolution du 31/12/2018
au 31/12/2019

CAC40	+ 26,37 %
STOXX50 (Europe)	+ 27,36 %
DOW JONES (en \$)	+ 22,34 %
NIKKEI (en Yen)	+ 18,20 %

Principaux indices obligations

Évolution du 31/12/2018 au 31/12/2019

BOFA 1/3 ans	+ 0,30 % (emprunts d'État)
BOFA 3/5 ans	+ 1,88 % (emprunts d'État)
BOFA 5/7 ans	+ 4,31 % (emprunts d'État)
Barclays 3/5 ans	+ 4,00 % (obligations secteur privé)
EONIA	- 0,40 % (taux sans risque)



PERFORMANCES

DE LA GAMME REGARD ÉPARGNE

FCPE	Profil de l'investisseur	Horizon de placement	Niveau de risque	Performances		Composition
				en 2019	Du 24/12/2014 au 27/12/2019	
REGARD ÉPARGNE Monétaire	Vous avez un projet à moins d'un an	< 3 mois	1*	-0,42 %	-1,26 %	
REGARD ÉPARGNE Obligataire	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque modéré	1 an minimum	2*	1,59 %	-0,07 %	
REGARD ÉPARGNE Prudent	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque maîtrisé	2 ans minimum	3*	4,92 %	5,42 %	
REGARD ÉPARGNE Équilibre	Vous souhaitez dynamiser votre épargne sur le moyen terme et acceptez les fluctuations des marchés financiers	5 ans minimum	4*	11,33 %	12,08 %	
REGARD ÉPARGNE Flexible et Solidaire	Vous cherchez à dynamiser votre épargne sur le long terme en privilégiant une approche solidaire	5 ans minimum	4*	7,76 %	6,23 %	
REGARD ÉPARGNE Dynamique	Vous souhaitez une gestion dynamique sur le long terme, avec un risque de fluctuations importantes sur les marchés financiers	5 ans minimum	4*	17,15 %	16,62 %	
REGARD ÉPARGNE Actions	Vous souhaitez épargner sur le long terme, pour la retraite par exemple. Vous acceptez les variations importantes des marchés financiers	5 ans minimum	5*	27,39 %	28,23 %	
REGARD ÉPARGNE PME	Fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PERCO, non éligible à la gestion libre	5ans minimum	6*	24,21 %	2,10 % **	

Les informations fournies ici sont exactes et à jour au 16/01/2020

DE LA GAMME FIBTP (fonds millésimés de la Participation)

Profil de l'investisseur : en choisissant le FIBTP millésimé, vous recherchez, en 5 ans ou plus, le meilleur compromis entre performance et sécurité. **Niveau de risque :** 3* pour toute la gamme.

FCPE	Profil de l'investisseur	Horizon de placement	Niveau de risque	Performances		
				Fonds	en 2019	Depuis la création
FIBTP	Vous cherchez, en 5 ans ou plus, le meilleur compromis entre performance et sécurité.	FIBTP LT : 2 ans FIBTP millésimés : 5 ans minimum	3*	FIBTP LT FIBTP 2014 FIBTP 2015 FIBTP 2016 FIBTP 2017 FIBTP 2018 FIBTP 2019	4,57 % 1,72 % 4,05 % 4,15 % 6,51 % 6,63 % -****	23,18 % (31/12/2009)*** 6,20 % (02/05/2014) 2,80 % (30/04/2015) 5,50 % (06/05/2016) 3,10 % (05/05/2017) 6,63 % (04/05/2018) -****

Les informations fournies ici sont exactes et à jour au 16/01/2020



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

** Performance depuis création (29/01/2016) et non sur 5 ans - *** Performance sur 10 ans et non depuis la création

**** Pas de performance sur des tranches inférieures à 12 mois (création 03/05/2019)

Sources : Comptes annuels ou rapports annuels de gestion 2019 des fonds. L'orientation de gestion des fonds et leur composition sont détaillées dans les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) téléchargeables sur le site www.regardbtp.com

ÉPARGNER

LES BONNES PRATIQUES

L'épargne salariale permet, à l'aide de votre employeur, de vous constituer une épargne à moyen-long terme en douceur. Vous pouvez investir dans votre PEE et/ou PERCO vos primes d'intéressement, de participation, vos jours de repos non pris et effectuer des versements volontaires. Mais comment faire les bons choix d'investissement ?

Posez-vous les bonnes questions

Avant d'investir vous devez identifier votre objectif prioritaire : achat de la résidence principale, complément de retraite... Vos projets vous permettront, selon leur échéance, de déterminer quels sont les fonds adaptés.

Vous devez également réfléchir aux risques que vous êtes prêt à prendre. Des rendements potentiels élevés s'accompagnent d'une prise de risque plus importante.

Informez-vous

Avant de souscrire, vous devez lire les Documents d'Information Clés pour l'Investisseur (DICI), vous y trouverez toutes les caractéristiques de chaque fonds.

Diversifiez votre épargne

Ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier ! Cela tombe bien, les fonds des gammes REGARD ÉPARGNE et FIBTP sont des fonds diversifiés. Vos avoirs sont donc déjà placés sur de

nombreuses valeurs différentes.

Suivez régulièrement votre épargne

Votre épargne est investie sur les marchés financiers ; suivez-la régulièrement depuis votre compte sécurisé. La rentabilité d'un des fonds ne correspond pas à vos attentes ou vos projets ont changé ? Vous pouvez modifier la répartition de votre épargne en effectuant des arbitrages. Attention, faire des arbitrages trop souvent peut nuire à la performance de votre épargne !

Passez à la gestion pilotée

Vous n'avez pas le temps de gérer votre épargne ou vous avez peur de faire le mauvais choix ? Avec la gestion pilotée du PERCO vous bénéficiez gratuitement d'une gestion automatique de vos avoirs qui permet de réduire progressivement le risque financier à l'approche de l'horizon de placement que vous aurez défini (retraite, projet).



AIDE À LA DÉCISION

EN QUOI CELA CONSISTE-T-IL ?

L'aide à la décision introduite par la Loi PACTE a pour but d'accompagner les bénéficiaires à faire leur choix d'affectation des primes de participation et d'intéressement. Grâce à cette aide, l'épargnant pourra plus facilement déterminer s'il souhaite épargner ou percevoir ses primes, connaître la fiscalité qui sera appliquée selon son choix

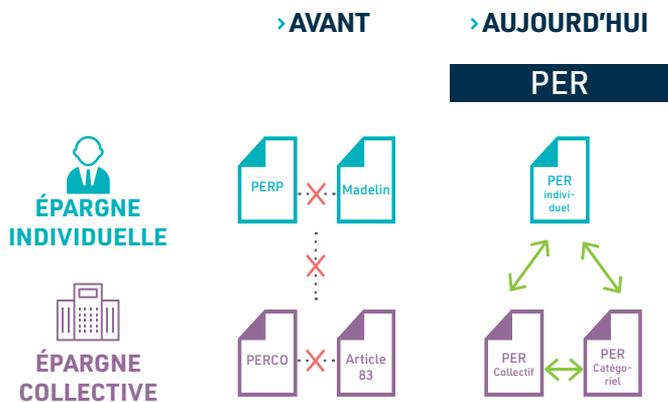
d'affectation, par quels moyens il pourra formaliser son choix et ce qu'il se passe sans réponse de sa part. Des informations lui seront également, données pour l'aider à définir son profil de risque et son horizon de placement. Rendez-vous régulièrement sur notre site et sur votre espace sécurisé pour découvrir les nouveautés.

ZOOM SUR LE PLAN ÉPARGNE RETRAITE (PER)

Avec la Loi PACTE, le gouvernement a souhaité simplifier et uniformiser l'épargne retraite des français en créant le PER le 1er octobre 2019.

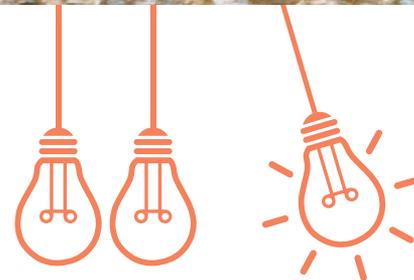
Qu'est-ce que le PER ?

Le Plan Épargne Retraite (PER) rassemble tous les produits d'épargne retraite, qu'ils soient collectifs ou individuels. La fiscalité et les modalités de sortie sont harmonisées. Composé de 3 compartiments transférables entre eux, le Plan Épargne Retraite permet désormais à l'épargnant de conserver ses dispositifs d'épargne retraite tout au long de sa vie professionnelle peu importe ses changements de statut ou d'employeur.



Quels sont les avantages du PER ?

- Portabilité entre les dispositifs
- Choix d'une sortie en rente viagère ou en capital
- Possibilité de récupérer son épargne pour l'acquisition de la résidence principale
- Versements volontaires déductibles de l'impôt sur le revenu
- Gestion pilotée



Ce qui change entre le PERCO et le PER Collectif ?

Le PER Collectif a hérité du fonctionnement du PERCO, il existe toutefois quelques différences entre ces 2 plans d'épargne retraite collective.

PERCO	PER Collectif
Modes d'alimentation	
<ul style="list-style-type: none"> • Versements : versements volontaires, participation, intéressement, abondements, CP/RTT/CET • Transferts : épargne provenant d'un PEE ou d'un autre PERCO 	<ul style="list-style-type: none"> • Versements : versements volontaires, participation, intéressement, abondements, CP/RTT/CET <i>Nouveauté</i> : L'épargnant peut déduire les versements volontaires de son impôt sur le revenu.* • Transferts : épargne provenant d'une épargne retraite : PERCO, PERP, Article 83, PER Individuel, PER Obligatoire <i>Attention</i> : l'épargne du PEE n'est pas transférable.
Débloquages anticipés	
<ul style="list-style-type: none"> • Résidence principale : acquisition ou remise en état (catastrophe naturelle) • Accidents de la vie : invalidité, décès, expiration des droits au chômage et surendettement 	<ul style="list-style-type: none"> • Motifs similaires au PERCO. <i>Attention</i> : la remise en état n'est pas un cas de déblocage • 1 nouveau cas : cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire

*versements déductibles de l'assiette d'IR sous certaines limites

BON À SAVOIR :

Vous avez un PERCO ?

Pas de panique, vous conservez les mêmes avantages qu'avant la Loi PACTE (modalités de sortie, déblocage anticipé, fiscalité).

Alors n'hésitez plus, continuez à effectuer de versements sur votre PERCO et bénéficiez de ses nombreux avantages !



VOTRE INFORMATION



Par courrier

Nous vous adressons :

- › un relevé de compte après chaque opération (versement, rachat, arbitrage...),
- › un relevé de situation (arrêté au 31 décembre) une fois par an, en début d'année.

Vous pouvez nous écrire à :
PRO BTP – REGARDBTP
Service épargne salariale
93901 BOBIGNY CEDEX 09



Par téléphone

Pour toute question relative à votre relevé, contactez notre service d'accueil personnalisé au numéro indiqué sur votre relevé.



Sur notre site

www.regardbtp.com

- › Consultez les dernières valeurs liquidatives, le suivi mensuel et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) des fonds.
- › Lisez chaque mois notre note de conjoncture.
- › Téléchargez les documents de gestion.
- › Accédez à Votre compte personnel en ligne, sur lequel vous pouvez retrouver le montant de vos avoirs, leur évolution et leur disponibilité ; consulter la liste de vos dernières opérations ; réaliser vos demandes de rachat ou d'arbitrage.

Vous n'êtes
pas inscrit à l'**espace
sécurisé ?**

Faites une demande en ligne depuis la page d'identification. Vous recevrez un mot de passe temporaire par courrier postal. Personnalisez-le dès votre première connexion.

L'accès à l'**espace sécurisé**
est gratuit.

De manière générale, signalez-nous au plus tôt tout changement vous concernant à l'aide de la fiche de correspondance jointe au relevé annuel et disponible sur notre site internet.



www.regardbtp.com

REGARDBTP Teneur de Comptes Conservateur de Parts - Société anonyme à directoire et conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 €
Siège social : 7 Rue du Regard 75006 PARIS - RCS PARIS 451 292 312

PRO BTP FINANCE Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97-83 - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 100 000 €
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - RCS PARIS B 379 892 946

RBTP 0001 V10 - 01/2020

